

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 22 janvier 2019**

**COMPTE-RENDU**

**L'an deux mille dix-neuf, le mardi vingt-deux janvier**, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 15/01/2019 par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de votants : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers absents et représentés : 3

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Isabelle RIVIERE, M. Claude BOISSELEAU, Mme Annie BOSSARD, Mme Stéphanie BRETON, M. Laurent SOURISSEAU, Mme Régine ROBINEAU, Mme Monique CHAILLOU, M. Jean-Yves BRETAUD, M. Lionel CHIRON, M. Bruno POIRIER, Mme Anne RAFFLEGEAU, Mme Mireille BARBEAU, M. Gaëtan BARON, M. Sébastien GILLOT, Mme Sandrine VIAUD, Mme Mathilde MOREAU.

**ABSENTS/EXCUSE(E) (S)** : Mme Régine SEVIN BOULANGER, Mme Régine CHARBONNEAU qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Annie BOSSARD, M. Laurent THIBEAUD, M. Philippe BROCHET qui donne pouvoir et délégation de vote à M. Claude BOISSELEAU, M. Luc GIRARD qui donne pouvoir et délégation de vote à Mme Mathilde MOREAU, M. Bruno BAUMARD, Mme BOUMARD Carine.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum a également été constatée.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sandrine VIAUD a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Procès Verbal de la séance du **18 décembre 2018** a ensuite été approuvé à **l'unanimité**.

**ORDRE DU JOUR :**

- Ouverture de crédits budgétaires 2019 avant le vote du budget
- Demandes de garanties d'emprunts
- Achat à l'euro symbolique d'une parcelle
- Vente à l'euro symbolique d'une parcelle
- Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public - **reporté**
- Renouvellement d'une convention avec REEL ACI
- Validation du zonage d'assainissement des eaux usées et désignation de la Communauté de communes Terres de Montaigu comme autorité organisatrice de l'enquête publique unique
- Avenant à la convention ACTES pour la dématérialisation des marchés publics avec la préfecture
- Convention de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données avec E-collectivité Vendée
- Informations et questions diverses

Monsieur l'Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour (point n°11) afin de rectifier le tableau des effectifs du personnel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**1- OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur l'Adjoint au Maire explique que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 lors de son adoption.

**Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDENT** d'ouvrir les crédits suivants :

- 5 000 € au compte 2135 pour la réfection de la toiture d'un bâtiment communal,
- 2 300 € au compte 2135 pour la création d'un accès en béton balayé au centre périscolaire
- 1 200 € au compte 2135 pour la pose de caniveaux-grilles au restaurant scolaire
- **PRÉCISÉMENT** que ces crédits viennent s'ajouter aux crédits votés lors de la séance du 18 décembre 2018 (5 000 € au compte 2158 pour l'acquisition de matériel pour les services techniques, 4 704 € au compte 2135 pour le renforcement électrique du complexe sportif, 25 151.81 € au compte **2181** pour le changement des ouvertures dans le cadre de l'Ad'Ap (salle des écoles et salle polyvalente)

## **2- GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE C.C.A.S.**

Report de cette délibération

Madame Isabelle RIVIÈRE et Monsieur Sébastien GILLOT s'installent et prennent part aux débats.

## **3- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET VENDEE HABITAT : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN FOYER D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT (FAH) RUE ABBE BARREAU**

Madame le Maire explique que dans le cadre de la construction d'un Foyer d'Accueil et d'Hébergement (FAH), rue Abbé Barreau, par l'OPH de la Vendée, Vendée Habitat a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt pour le financement de cette opération.

La commune est sollicitée pour la garantie de notre collectivité pour le remboursement de cet emprunt à concurrence de 30% de son montant.

**Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDENT :**

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 246 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 91700 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **D'APPORTER** sa garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

## **4- INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Report de cette délibération

Monsieur Laurent SOURISSEAU s'installe et prend part aux débats.

## **5- RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION AVEC REEL ACI**

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, l'entretien du linge de l'école publique est réalisé par l'association REEL ACI dans le cadre de son chantier d'insertion sociale CEL. Le chantier assure ainsi la collecte, le lavage, le repassage et la livraison du linge.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la signature de la convention de travaux avec l'association REEL ACI,
- **DE DÉSIGNER** Mme Régine ROBINEAU comme référent pour la commune
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention.

## **6- ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE SITUÉE RUE ABBÉE PETIT**

**Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVENT** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AK59PB (le nouveau numéro de parcelle n'étant pas connu à ce jour) appartenant aux conjoints Durand et sur laquelle se situe des aménagements de voirie communale,
- **DISSENT** que les frais de géomètre et que les frais d'acte seront à la charge de la commune,

- **AUTORISENT** Mme le Maire à signer les actes notariés et tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

#### **7- VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE DE TROIS PARCELLES SITUÉES RUE ABBÉ BARREAU**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISENT** Madame le Maire à effectuer la vente au C.C.A.S. de Treize-Septiers des parcelles AM 119 (239 m<sup>2</sup>), AM 120 (231 m<sup>2</sup>) et AM 121 (211 m<sup>2</sup>), soit un ensemble de 681 m<sup>2</sup>. Cette cession se fera à l'euro symbolique. Les frais de notaire et divers frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.
- **CHARGENT** Madame le Maire de signer tous les documents et actes relatifs à cette décision.

#### **8- VALIDATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DÉSIGNATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE MONTAIGU COMME AUTORITÉ ORGANISATRICE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a souhaité établir son zonage d'assainissement des eaux usées, dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Avant son approbation, le zonage sera soumis à enquête publique. Par ailleurs, Terres de Montaigu organise une enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal et aux Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques. L'organisation d'une enquête publique unique sur ces 3 projets améliorera l'information et la participation du public.

**Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **valide** le zonage d'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **désigne** la Communauté de communes Terres de Montaigu, comme autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique unique portant sur les zonages d'assainissement des eaux usées communaux, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et les Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques.

#### **9- AVENANT A LA CONVENTION « ACTES » POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS AVEC LA PRÉFECTURE**

Madame le Maire rappelle que la commune a l'habitude de transmettre ses actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat, pour le contrôle de légalité, sous forme dématérialisée plusieurs années. Jusqu'à présent les marchés publics ne pouvaient pas être transmis sous forme dématérialisée or depuis le 9 janvier dernier, cette télétransmission est possible.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **APPROUVE** la télétransmission dématérialisée des marchés publics au contrôle de légalité,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de télétransmission avec le représentant de l'Etat, et tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **10- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES AVEC E-COLLECTIVITÉ VENDÉE**

**Madame le Maire informe l'assemblée :**

**Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL).**

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé".

La collectivité a la possibilité de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant que personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée,
- **NOMME** le Syndicat e-Collectivités Vendée comme personne morale en tant que DPO de la collectivité.

## **11- CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint administratif, emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **12- DIVERS**

- Bilan des DIA reçues depuis le 18 décembre 2018
- SyDEV : convention d'entretien 2019 (travaux de maintenance) = 7 621.30 € comprenant un forfait de 3 visites. La commune compte 643 points lumineux.
- Travaux de Vendée Eau : renouvellement des canalisations, une information sera faite dans la lettre mensuelle pour prévenir des perturbations.
- Informations diverses (ouvertures de la Maison du Bois de l'île, recueil de demandes pour le Grand Débat disponible en mairie, recrutement d'un agent aux services techniques en prévision d'un départ à la retraite).

Agenda :

- Mercredi 30 janvier à 19h00 : signature du Plan Jeunesse et Famille à Thalie
- Vendredi 1<sup>er</sup> février et samedi 2 février : veillées septiéroises au Four à pain
- Vendredi 10 mai à 17h30 : inauguration de la Maison du Bois de l'île

La séance est levée à 21h00